

(N<sup>o</sup> 55.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1845.

---

### **Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur *Joseph Fixe*, sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> régiment de ligne.**

*(Voir le N<sup>o</sup> 53 de la Chambre des Représentants.)*

---

MESSIEURS,

Le sieur Joseph Fixe est né à Bourbonne, département de la Haute-Marne (France), le 3 germinal an XII; à l'époque de la révolution il habitait Luxembourg, où ses frères tenaient une maison de commerce, et, dès le 29 septembre 1830, il faisait partie des volontaires Luxembourgeois; il prit part aux combats de Waelhem, Anvers, Kermpt et Herck-la-Ville, et fut nommé sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> régiment de ligne, par arrêté royal du 24 juillet 1832, grade qu'il occupe encore aujourd'hui.

Le pétitionnaire est d'une conduite irréprochable et a rendu des services à la Belgique.

Les autorités consultées estiment que la demande peut être favorablement accueillie.

Dans la séance du 21 décembre dernier, la Chambre des Représentants l'a prise en considération à la majorité de 51 suffrages contre 4.

CHRISTYN, Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.